

Etablissements 1^{er} et 2nd degrés public et privé sous contrat

A la rentrée scolaire 2021, l'académie compte 1 537 établissements des 1^{er} et 2nd degrés public et privé sous contrat. Avec 1 267 écoles, le 1^{er} degré couvre 808 (63%) des 1 284 communes de l'académie.

	Public & Privé	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Académie
1 ^{er} degré	ECOLE MATERNELLE	88	7	24	132	251
	ECOLE MATERNELLE D APPLICATION			1	1	2
	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	264	145	211	389	1 009
	ECOLE ELEMENTAIRE D APPLICATION			2	1	3
	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE SPECIALISEE				1	1
	ECOLE DE PLEIN AIR				1	1
	Total 1er degré	352	152	238	525	1 267
2 nd degré	COLLEGE	43	27	40	77	187
	ETABLISSEMENT REGIONAL D'ENSEIGNT ADAPTE		1	1	1	3
	LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	2		6	12	20
	LYCEE D ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE	1				1
	LYCEE D ENSEIGNEMENT GENERAL	6	2	1	5	14
	LYCEE POLYVALENT	6	5	4	4	19
	LYCEE PROFESSIONNEL	5	2	4	15	26
	Total 2nd degré	63	37	56	114	270
Total 1er et 2nd degrés	415	189	294	639	1 537	

Ces chiffres ne comprennent pas le lycée professionnel de l'agglomération clermontoise ouvert administrativement le 1^{er} juillet 2021.

Ecole maternelle : Ecole qui comprend traditionnellement trois classes : la petite, la moyenne et la grande section, et compte aussi parfois une très petite section pour les enfants de moins de trois ans.

Ecole élémentaire : Ecole qui accueille les enfants à partir de six ans. L'école élémentaire représente, pour beaucoup d'entre eux, la suite de la maternelle, avec laquelle elle forme l'école dite primaire.

Ecole maternelle et élémentaire d'application : Ecole maternelle ou élémentaire publique, qui a au moins, trois classes d'application. Une classe d'application est une classe de l'école dont le titulaire est un maître formateur. Cet établissement accueille notamment des enseignants ou étudiants en formation.

Ecole élémentaire spécialisée : Ecole maternelle ou élémentaire dans laquelle existent trois classes spécialisées ou plus (classes d'adaptation, classes de perfectionnement, classes d'inclusion scolaire).

Ecole de plein air : Ecole publique accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières.

Collège : Etablissement qui dispense un enseignement secondaire de premier cycle, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Etablissement Régional d'Enseignement Adapté : Etablissement public local d'enseignement (EPL) chargé de dispenser un enseignement général, technologique et/ou professionnel à des élèves en difficulté scolaire ou sociale, ou en situation de handicap (moteur ou sensoriel).

Lycée d'Enseignement Général : Etablissement qui dispense l'enseignement général du second cycle du second degré, de la seconde à la terminale.

Lycée d'Enseignement Technologique : Etablissement qui dispense l'enseignement technologique du second cycle du second degré, de la seconde à la terminale.

Lycée d'Enseignement Général et Technologique : Tout lycée technologique ayant au moins une classe d'enseignement général, ou tout lycée général ayant au moins une classe d'enseignement technologique est classé en lycée général et technologique.

Lycée Polyvalent : Lycée général et/ou technologique ayant une Section d'Enseignement Professionnel (SEP) qui dispense des enseignements du second cycle professionnel.

Lycée Professionnel : Etablissement d'enseignement professionnel, préparant aux C.A.P., aux B.E.P. et aux baccalauréats professionnels.

Lycée Professionnel avec SGT : Lycée professionnel ayant une Section d'enseignement Général et Technologique (SGT) qui dispense des formations du second cycle général ou technologique.

		Public & Privé	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Académie	
Public	1er degré	ECOLE MATERNELLE	88	7	24	132	251	
		ECOLE MATERNELLE D APPLICATION			1	1	2	
		ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	253	134	153	357	897	
		ECOLE ELEMENTAIRE D APPLICATION			2	1	3	
		ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE SPECIALISEE				1	1	
		ECOLE DE PLEIN AIR				1	1	
		Total 1er degré	341	141	180	493	1 155	
	2nd degré	COLLEGE	37	22	22	57	138	
		ETABLISSEMENT REGIONAL D'ENSEIGNT ADAPTE		1	1	1	3	
		LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	1		3	7	11	
		LYCEE D ENSEIGNEMENT GENERAL	3	1		2	6	
		LYCEE POLYVALENT	5	3	2	4	14	
		LYCEE PROFESSIONNEL	3	2	2	10	17	
		Total 2nd degré	49	29	30	81	189	
		Total 1er et 2nd degrés	390	170	210	574	1 344	
	Privé	1er degré	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	11	11	58	32	112
			Total 1er degré	11	11	58	32	112
2nd degré		COLLEGE	6	5	18	20	49	
		LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	1		3	5	9	
		LYCEE D ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE	1				1	
		LYCEE D ENSEIGNEMENT GENERAL	3	1	1	3	8	
		LYCEE POLYVALENT	1	2	2		5	
LYCEE PROFESSIONNEL		2		2	5	9		
	Total 2nd degré	14	8	26	33	81		
	Total 1er et 2nd degrés	25	19	84	65	193		

Liens vers les fichiers de données au format EXCEL
[1er degré](#) – [2nd degré](#) – [1er et 2nd degrés](#)



Auteurs
 Vincent BAILLY
 Franck Calatayud

Division Statistique et Evaluation : dse@ac-clermont.fr
 Service Inter-académique de la Statistique, de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (SIASEPP)
 ☎ 04 73 99 32 71
www.ac-clermont.fr/etudes-stats/ ([grand public](#))
statpro.ac-clermont.fr ([depuis un site académique](#))